



## SUD - SOLIDAIRES

Groupe Banques Populaires - Caisses d'Épargne  
SECTION LOIRE-CENTRE

2 Rue Lavoisier 45140 INGRE Code courrier interne : PSX 45

Email : [sud.loirecentre@free.fr](mailto:sud.loirecentre@free.fr)

Tél : 02.38.41.52.84

Site internet : [www.sudbpce.com](http://www.sudbpce.com)

Facebook : Sud BPCE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

CHSCT DU 16 MARS 2017

## Dire NON à l'aggravation des conditions de travail.

**Temps de travail : la présidente doit ratifier la charte pour l'équilibre des temps de vie et va donc engager Loire-Centre, par sa signature, à ne plus jamais accepter une seule heure supplémentaire ... non payée ?**

Madame Paquet, membre du directoire, annonce en CHSCT que Madame Etchegoïnberry, doit signer incessamment sou peu la charte pour l'équilibre des temps de vie. Madame Paquet semble découvrir par la même occasion qu'il existe un ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes ...

Comment voulez-vous qu'elle passe d'une culture de la présence (dépassements d'horaires et sous-effectif récurrent) et de l'exploit (challenges, temps forts, part variable, agences collaboratives, suppression des Cons Co), à une culture de l'efficacité et de la performance durable tout en respectant et en s'assurant de l'adéquation des moyens et des ressources disponibles ? Selon Une étude IPSOS (une enquête qui confirme les affirmations de Sud-Solidaires), 7 salariés sur 10 disent travailler en dehors de leurs horaires de travail.

La présidente n'ayant jamais écouté les représentants du personnel sur ce sujet semble être plus enclin à vouloir s'afficher en signant une charte sur l'exemplarité, et ainsi faire croire au « grand public » qu'elle incarne, par sa signature, le respect, la qualité d'écoute des salariés par ses pratiques de bien-être au travail. Mais de qui se moque-t-elle ? Des salariés et des représentants du personnel certainement mais aussi de la ministre qui est à l'origine de cette charte et également du grand public. Des années que Sud-Solidaires dénonce toutes les dérives sur les temps de travail, heures supplémentaires non déclarées, non récupérées donc illégales et confirmant ainsi une surcharge de travail qui est considérablement loin de concilier temps de vie et temps de travail. Une fois de plus, Madame Etchegoïnberry préfère briller en dehors de l'entreprise plutôt que de s'occuper des conditions de travail des salariés.

**Conditions de travail : le vide intersidéral ... la Caisse d'Épargne préfère soigner l'argent !!!**

A l'heure où la Caisse d'Épargne veut créer un « Doctissimo de l'argent » ... Sud-Solidaires réclame un vrai « Doctissimo sur les conditions de travail » !!!

La direction a présenté l'accord national sur les conditions de travail, approuvé en novembre dernier, par les mêmes syndicats qui ont signé l'accord sur les nouvelles classifications.

Le constat général : cet accord ne change rien aux conditions de travail dégradées des salariés de notre entreprise. La délégation patronale, soucieuse de ne surtout pas aborder les vrais sujets, et décidée à ne prendre aucune mesure concrète, s'est attachée à dérouler les grands principes d'un accord national où le vide intersidéral prédomine.

Sud-Solidaires exige toujours la mise en place d'un groupe de travail sur :

- la mesure du temps de travail et la mise en place d'un outil de contrôle fiable,
- l'évaluation de la charge de travail.



**Intervention de Sud-Solidaires sur les PV de CHSCT : plus tard, trop tard !**

Depuis la mise en place du CHSCT, nous sommes régulièrement confrontés à des retards excessifs concernant l'élaboration des procès-verbaux de réunions. Le procès-verbal doit être établi par le secrétaire du CHSCT, secrétariat tenu par la CFDT. Ce document est important car il peut être utilisé dans l'intérêt du personnel.

Ce syndicat semble avoir oublié cela : dernier exemple en date, le PV du 4 mai 2016 vient tout juste de nous être présenté pour approbation ... Il ne s'agit pas là de l'exercice normal de la fonction du secrétaire du CHSCT !

## Rénovations d'agences 2017 : au point mort !!!

Au principe d'anticiper les évolutions de l'entreprise et mettre en avant le nouveau concept « agence collaborative », l'ensemble des travaux de rénovation d'agences prévus et budgétisés pour 2017, sont gelés. Novateur et multicanal, ce modèle d'agence qui repose sur un projet national prendra naissance au plutôt à la fin de l'année à l'agence de Montargis la chaussée. Selon Madame Paquet, il s'agit à ce stade d'une expérimentation, le directoire et le COS étant les seuls décisionnaires pour approuver ou pas ce projet. Alors si ce n'est qu'un essai, pourquoi bloquer l'ensemble des rénovations !!! Etrange, non ?

Rappelons ici que ce concept doit, selon BPCE, innover dans l'accueil des clients et sur l'amélioration de l'interaction entre les salariés et la clientèle. Cette énième approche « clientèle » valide surtout la suppression des postes de conseillers commerciaux. La direction sera certainement amenée à supprimer des postes de DA et de Chargés de Clientèle Particuliers eu égard au regroupement programmé des agences pour les zones urbaines.

### Risques Psychosociaux : Ce que propose Sud-Solidaires.

Trouver ou retrouver une maîtrise de son travail passe par un travail de qualité (du point de vue des salariés), un travail qui fait collectivement sens. « Passer de la résignation à l'action ». C'est voir, penser et agir local et c'est complémentaire à l'action visant aux nécessaires changements de société. C'est partir du plus micro pour s'ouvrir vers l'universel. C'est également permettre de passer de l'action individuelle, du soutien personnel (souvent nécessaire) à l'analyse et à l'action collective...

### Il faut donner la parole aux salariés. Une pratique syndicale d'écoute pour développer l'action collective.

Le syndicalisme « Sud-Solidaires » s'est affirmé sur une volonté de construire à partir du terrain. Face à une dérive d'absorption par la direction des risques psychosociaux pour mieux les évacuer, vos représentants Sud entendent donner une place prépondérante aux acteurs de la transformation sociale que sont les salariés. La présence sur le terrain, là où se posent les problèmes est incontournable. Dans les analyses que nous avons sur les questions du travail, nous insistons systématiquement sur une démarche qui prend en compte la parole des salariés.

### La direction...

Elle n'est pas totalement sourde aux plaintes et va le plus souvent développer des initiatives qui renforcent l'individualisation et l'isolement des salariés et leur culpabilisation. D'un côté, un discours managérial sur la surperformance, la multiplication des gadgets, challenges, enquêtes, questionnaires, cellules d'écoute, « ticket psy », numéro vert avec des psychologues qui vous répondent ... Le mode de traitement choisi par la direction renvoie le salarié à sa supposée « faiblesse » et le culpabilise.

A lui d'apprendre à gérer son stress, à faire l'effort de retrouver son dynamisme. A aucun moment ne sont évoqués l'intensification du travail, l'organisation du travail, le sens du travail, la charge de travail car il ne faut pas mettre en cause les objectifs et les méthodes

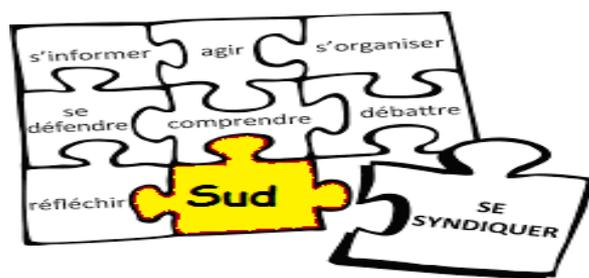
de l'entreprise. Aucune de ces pratiques ne s'attache à comprendre les origines des difficultés liées à l'organisation du travail. La direction multiplie les fausses solutions pour éluder les vrais problèmes et court-circuiter le CHSCT.

### Et nous,

Sur les questions de « souffrance au travail » et plus généralement sur toutes les questions relatives au travail (conditions, organisation du travail, tâches ...), c'est sur la compréhension de ce que vivent les salariés dans l'activité de travail que notre pratique syndicale est importante. Il faut être à l'écoute de ce que disent les salariés pas seulement pour en comprendre les effets (nous ne sommes pas médecins ni « assistants sociaux ») mais beaucoup plus en interrogeant les causes, sur ce qui dans le travail et son organisation pose problème ...

Interroger les salariés sur ce qui est à l'origine de leurs difficultés nous semble primordial ...

C'est la démarche de Sud-solidaires.



## Le rôle de Sud-Solidaires : être facilitateur d'une réappropriation par les salariés.